



Rapport Phase 2

Etude des prix Martinique

23 mars 2021

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 BENCHMARK INTERNATIONAL	3
1. PRESENTATION DES TERRITOIRES ETUDIES	3
2. PRESENTATION DES OPERATEURS ETUDIES	3
3. OFFRES FIXES.....	4
3.1 <i>Positionnement de la Martinique sur les offres ADSL/VDSL</i>	4
3.2 <i>Positionnement de la Martinique sur les offres Très Haut Débit</i>	5
4. OFFRES MOBILES.....	6
CHAPITRE 2 RETOUR DES ENTRETIENS.....	10
CHAPITRE 3 CONSIDERATIONS SUR LES TARIFS DE TELECOMMUNICATION EN MARTINIQUE	11
1. IMPACT DE LA TVA SUR LES TARIFS	11
2. TARIFS ENCADRES OU NATIONAUX	11
3. REVENUS DES DIFFERENTES LIGNES DE PRODUITS	12
4. ELEMENTS CONSTITUTIFS DES TARIFS DES TELECOMMUNICATIONS	13
CHAPITRE 4 CAS DES LIGNES FIXES ADSL.....	19
CHAPITRE 5 CAS DES LIGNES FIXES FTTH	21
CHAPITRE 6 CAS DES ABONNEMENTS MOBILES.....	24
1. EVOLUTION DES OFFRES MOBILES.....	24
2. COMPARAISON DES TARIFS	25
CHAPITRE 7 CONCLUSIONS	27

Chapitre 1 BENCHMARK INTERNATIONAL

1. PRESENTATION DES TERRITOIRES ETUDIES

Pour analyser le positionnement tarifaire de la Martinique par rapport à ses voisins et aux autres territoires ultra-marins, cette étude a été menée sur 10 territoires/pays répartis en 3 catégories :

- Les Antilles françaises-Guyane :
 - Guadeloupe
 - Saint-Martin
 - Saint-Barthélemy
 - Guyane
- Les Antilles étrangères et proches voisins :
 - Iles Vierges Britanniques
 - République Dominicaine
 - Trinité-et-Tobago
 - Miami (Etats-Unis)
- Les Territoires ultra-marins français hors Antilles :
 - La Réunion
 - Mayotte

2. PRESENTATION DES OPERATEURS ETUDIES

L'étude de prix a été effectuée sur un certain nombre d'opérateurs présents sur un ou plusieurs territoires à la fois. Les opérateurs étudiés proposant des offres fixes sont les suivants :

- Altice
- AT&T
- Canalbox
- CLARO
- Dauphin Télécom
- Digicel
- FLOW
- Orange/Orange Caraïbes
- Parabole
- SFR/SFR Caraïbes
- Verizon
- Zeop

Les opérateurs étudiés proposant des offres mobiles sont les suivants :

- Altice
- AT&T
- Bmobile
- CCT Wireless
- CLARO
- Digicel
- FLOW
- Free
- Only
- Orange/Orange Caraïbes

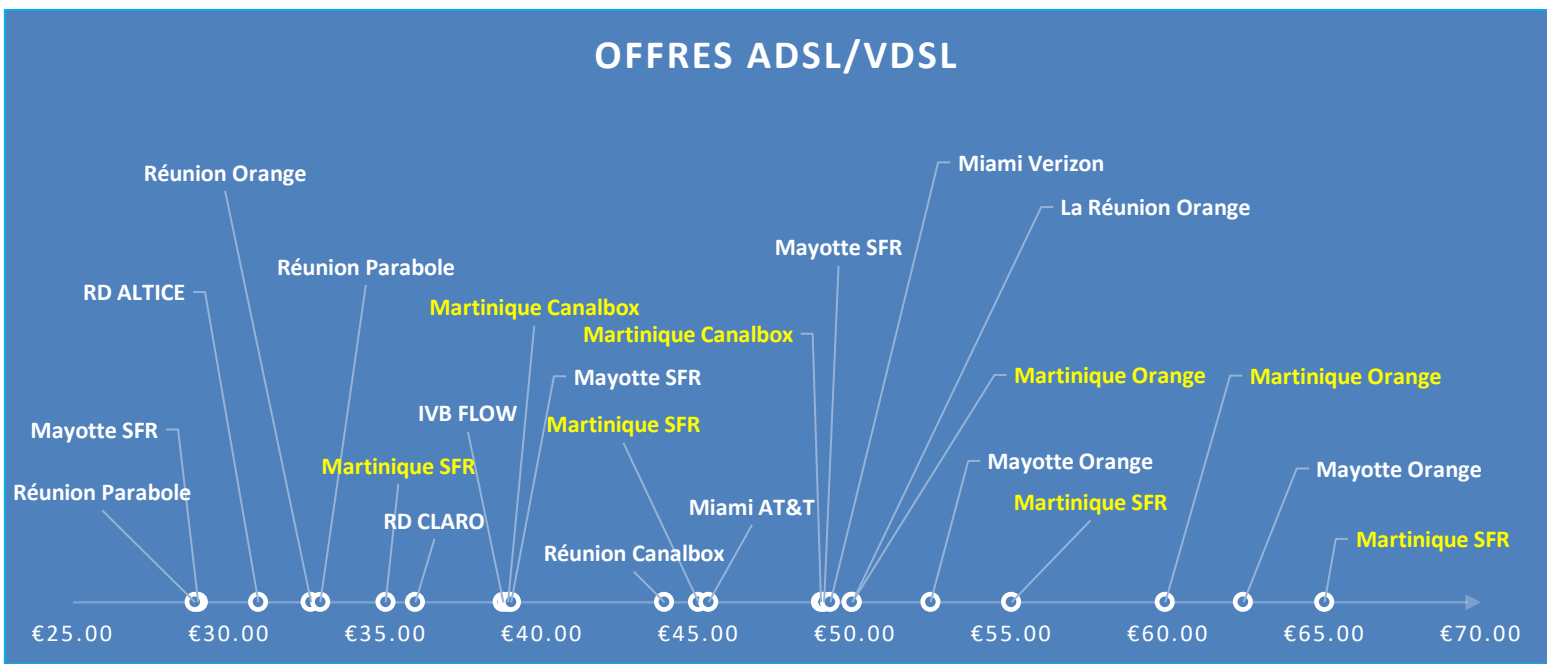
- Red
- Rife
- SFR/SFR Caraïbes
- Sosh/Sosh Caraïbes
- T-Mobile
- Viva
- Wizzee

3.OFFRES FIXES

3.1 Positionnement de la Martinique sur les offres ADSL/VDSL

Dans la zone Antilles françaises – Guyane, on retrouve les mêmes offres ADSL/VDSL que celles en Martinique au même prix.

Comme le montre le graphique ci-dessous les opérateurs en Martinique proposent des offres ADSL/VDSL à des prix proches de ses voisins et également des autres territoires ultra-marins français. Cependant, les offres haut-de-gamme proposées en Martinique se positionnent dans les offres les plus chères.



Tarif mensuel des offres ADSL/VDSL

Certains opérateurs apparaissent plusieurs fois à différents prix, car ils proposent des offres à des niveaux de service différents (offres dual play, offres triple play, appels vers fixes, appels vers fixes et mobiles par exemple)

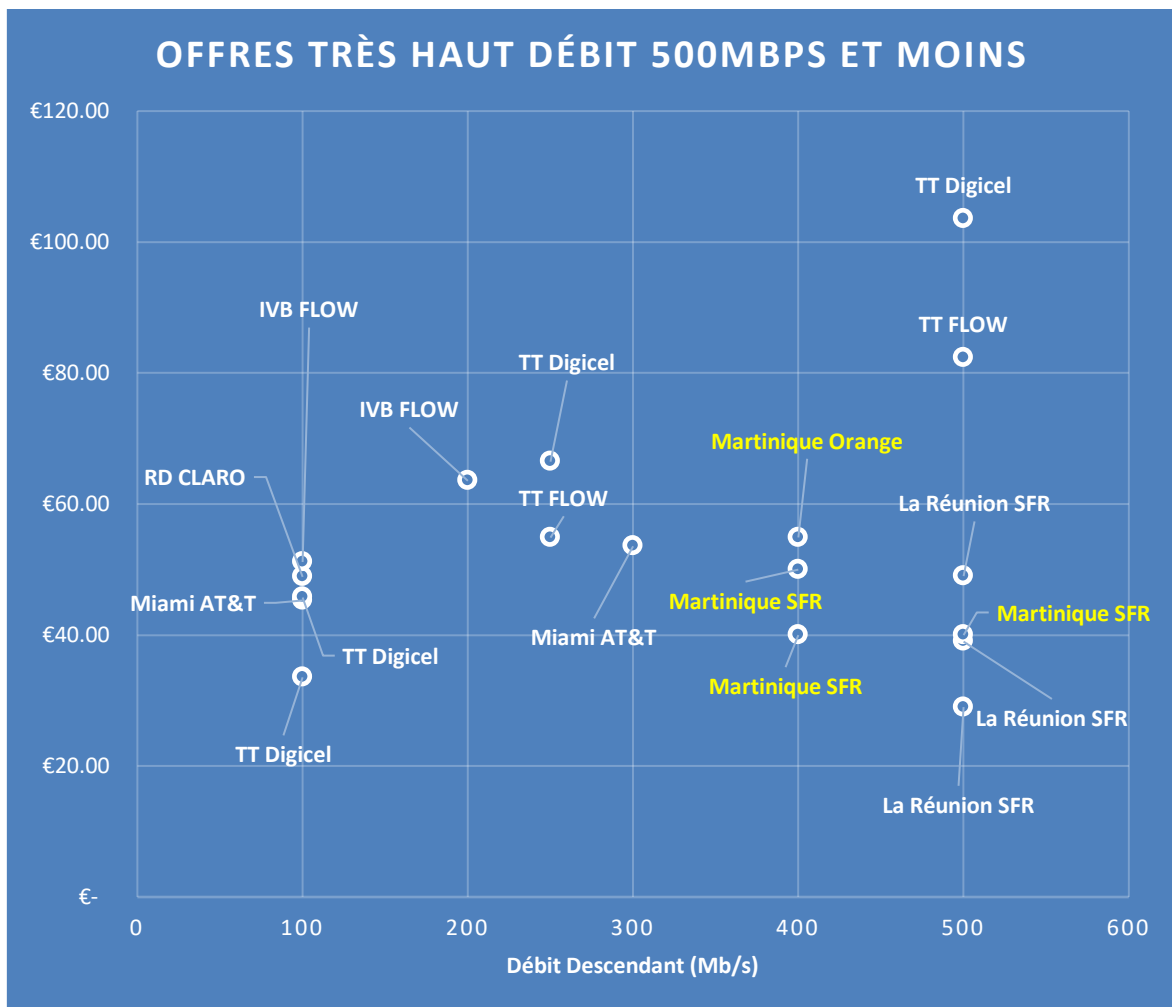
Les offres présentes aux Iles Vierges ou à Miami (où pourtant la composante « connexion Internet » devrait être faible compte tenu des possibilités de peering local) sont d’une manière générale à un tarif plus élevé que ce qui est constaté dans l’Hexagone.

3.2 Positionnement de la Martinique sur les offres Très Haut Débit

Dans la zone Antilles françaises – Guyane, on retrouve encore les mêmes offres Très Haut Débit que celles en Martinique au même prix, sauf à Saint-Barthélemy où il n’y a que des offres ADSL/VDSL.

Comme le montre le graphique ci-après, les offres d’entrée de gamme en Martinique se situent dans la moyenne basse des offres étudiées.

Il peut apparaître regrettable que les offres Martiniquaises fibres ne commencent à 400 Mb/s. Ce positionnement marketing de l’ensemble des opérateurs semble surdimensionné et des offres à des débits intermédiaires (100 ou 200 Mb/s) à des tarifs moins élevés seraient certainement intéressantes pour de nombreux Martiniquais.

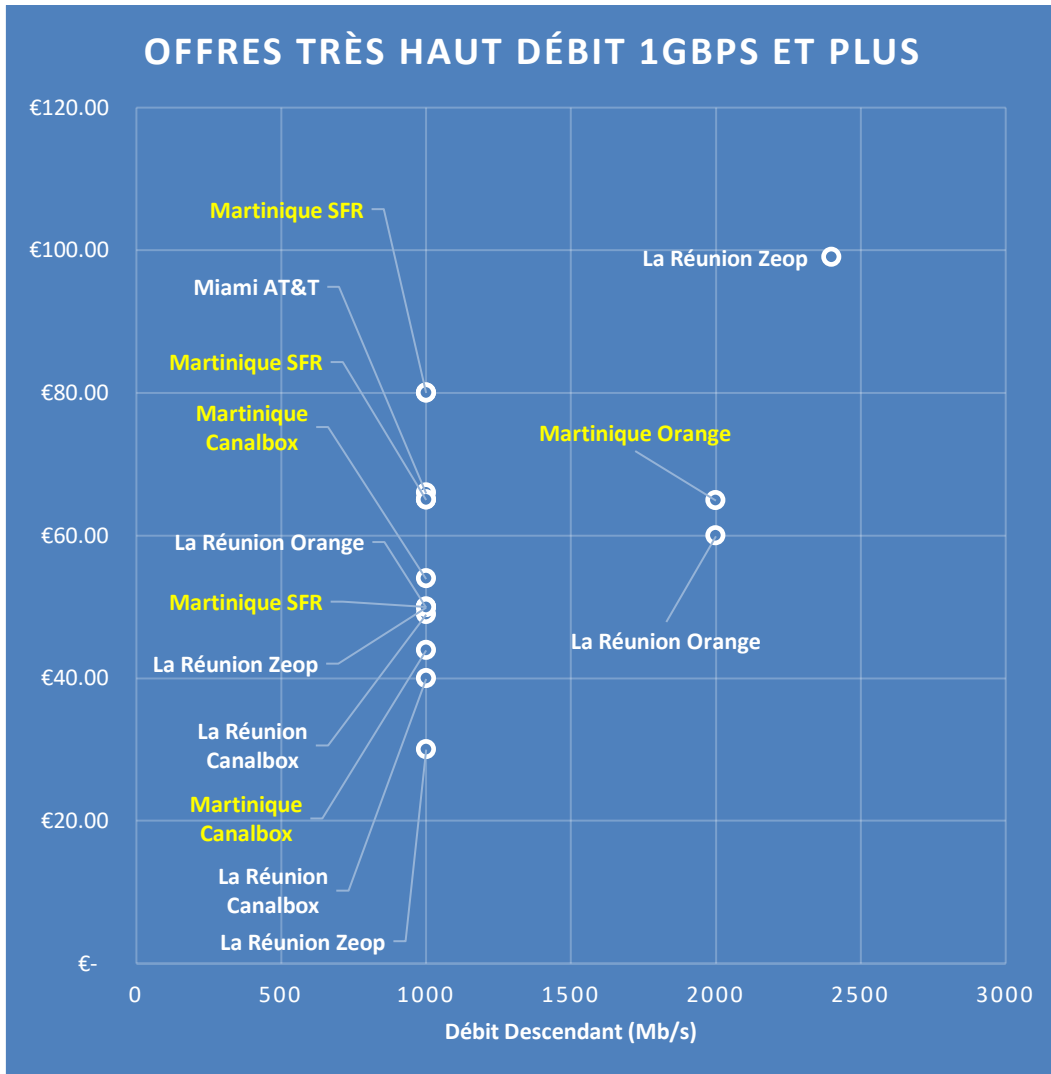


Tarif mensuel des offres THD (entrée de gamme) en fonction du débit descendant

Certains opérateurs apparaissent plusieurs fois à différents prix pour un même débit descendant, car ils proposent des offres à des niveaux de service différents (offres dual play, offres triple play, appels vers fixes, appels vers fixes et mobiles par exemple).

Il n'y a qu'à Miami et La Réunion que l'on peut trouver des offres haut de gamme (débit descendant supérieur à 1Gb/s). Globalement, les offres martiniquaises sont proches des offres de ces deux pays même si elles tendent à être les plus chères comme le montre le graphique ci-après.

Les offres à débits élevés sont accompagnées de services plus importants (en nombre de chaînes de télévision par exemple). Les Martiniquais se voient alors facturés un sur-débit qu'ils ne consomment pas.

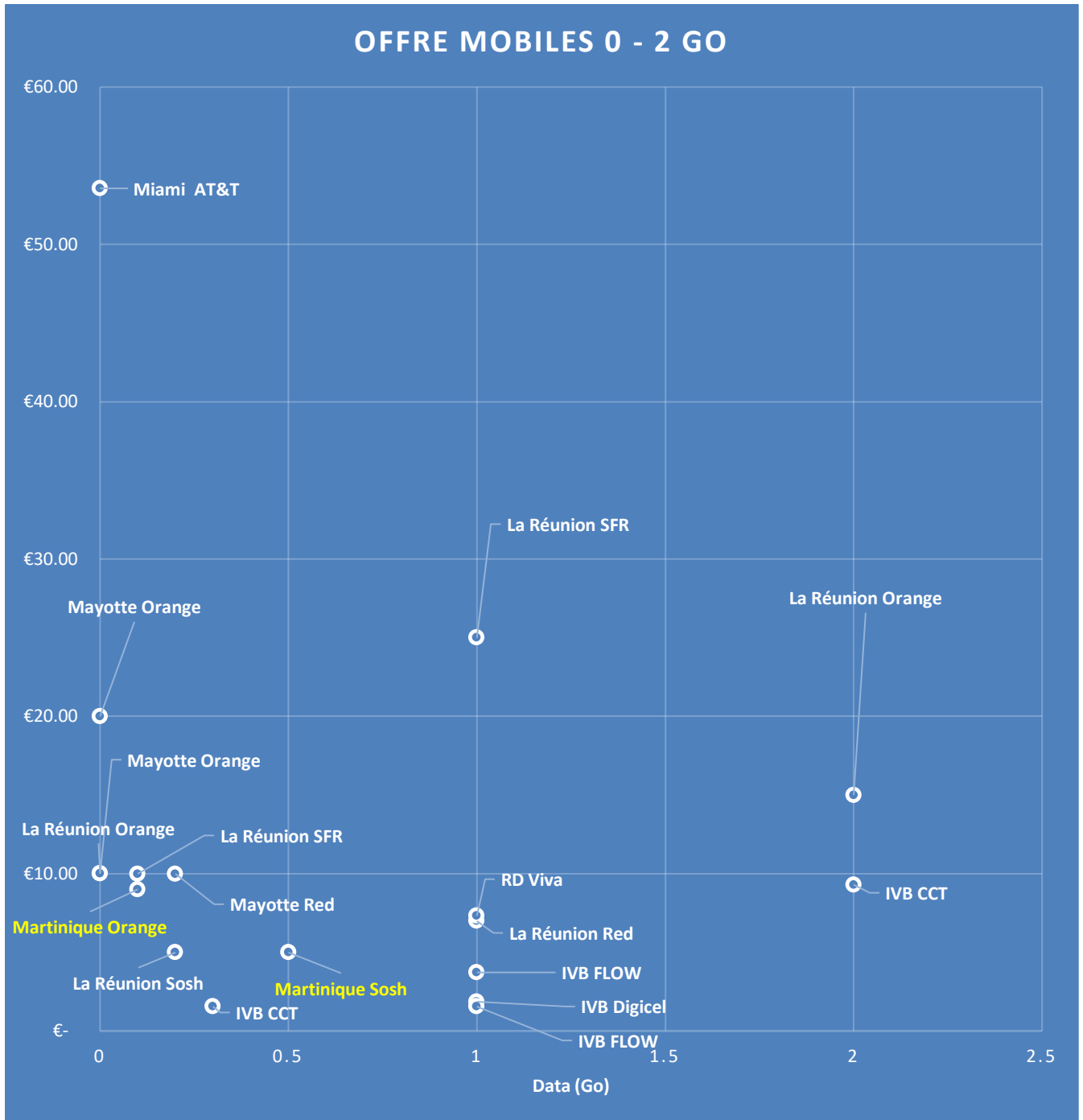


Tarif mensuel des offres THD (haut de gamme) en fonction du débit descendant

4.OFFRES MOBILES

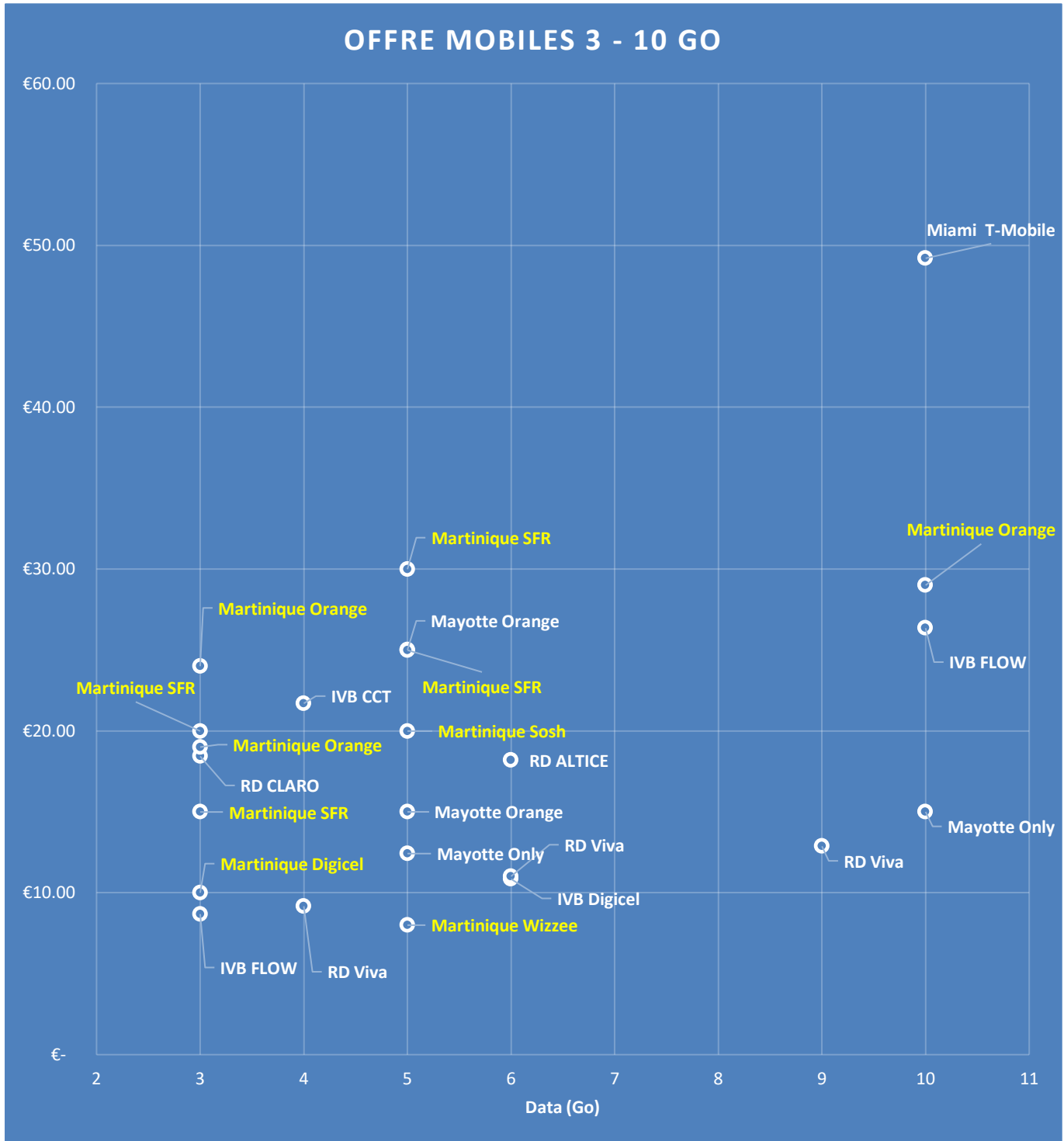
Comme pour le fixe, on retrouve les mêmes offres dans la zone Antilles françaises – Guyane, Très Haut Débit que celles en Martinique au même prix.

Pour les offres d'entrée de gamme (0 – 2Go), les offres en Martinique se placent plutôt dans la moyenne basse des offres étudiées (voir graphique ci-après).



Tarif mensuel des offres mobiles (entrée de gamme) en fonction du volume de données

Pour les offres moyenne gamme (3 à 10Go) et haut de gamme (plus de 15Go), les offres martiniquaises des opérateurs « classiques » se placent plutôt dans la moyenne haute tout en restant proche des autres offres. En revanche, les opérateurs « low-cost » de la Martinique proposent des offres très compétitives face aux autres territoires étudiés.



Tarif mensuel des offres mobiles (moyenne gamme) en fonction du volume de données

Certains opérateurs proposent des offres à différents prix pour un même volume de données mais avec des niveaux de services différents (durée d'appel 2h, durée d'appels illimités par exemple).

OFFRES MOBILE 15GO ET PLUS



Tarif mensuel des offres mobiles (haute gamme) en fonction du volume de données

Chapitre 2 RETOUR DES ENTRETIENS

Lors de la première phase de l'étude, et à la suite des entretiens réalisés, nous avons constaté la réalité de la situation et établi une première liste de **sept** critères qui pouvaient expliquer les écarts de tarifs, notamment :

- **La faiblesse du marché Martiniquais** : avec 376 000 habitants le marché Martiniquais est considéré comme « petit » par certains opérateurs (surtout ceux qui n'ont que de faibles parts de marché). Les coûts fixes (charges de commercialisation, de systèmes d'informations, de facturation, d'exploitation, ...) sont alors supportés par un nombre restreint de clients, ce qui a mathématiquement un effet d'augmentation tarifaire.
- **La faible densité des lignes** : ce qui a pour effet des équipements plus vulnérables, moins enterrées par exemple. Ainsi les NRO seraient moins gros en Martinique qu'en Métropole,
- **Des lignes longues** : conséquence de la faible densité, les lignes sont organisées autour d'un moindre nombre de points de concentrations. Mais certains opérateurs nous signalent que la situation martiniquaise est semblable aux départements ruraux métropolitains,
- **La suggestion aux intempéries** : les tempêtes sont récurrentes aux Antilles, les lignes longues sont plus sujettes aux dérangements que les lignes urbaines et courtes, ce qui peut générer des charges de maintenance supplémentaires,
- **Les accès Internet sous-marin** : la connectivité Internet est plus complexe à mettre en œuvre aux Antilles qu'en Métropole, donc plus coûteuse, mais l'intervention de l'État pour réduire cette charge de connexion Internet devrait réduire, voire annuler le poids de cette composante,
- **La structure du trafic** : la plupart des abonnements intègre les communications Métropole – Martinique dans leurs forfaits, les forfaits métropolitains sont moins sujets à ces coûts,
- **Les frais de transport des équipements** : les équipements transitent par la métropole, soit pour les matériels neufs soit pour les matériels réparés.

L'impact de ces critères varie selon les offres faites fixes ou mobiles. Il aurait été souhaitable de pouvoir obtenir la ventilation des charges pour chaque opérateur, malheureusement ces données sont considérées comme stratégiques, et les opérateurs refusent de les fournir.

Chapitre 3 CONSIDERATIONS SUR LES TARIFS DE TELECOMMUNICATION EN MARTINIQUE

1. IMPACT DE LA TVA SUR LES TARIFS

Lors de la première phase, nous avons comparé les tarifs avec une vision consommateurs, c'est-à-dire avec les montants TTC, dans cette partie, nous allons analyser les possibles explications à ces écarts, et donc nous regarderons les tarifs TTC et HT, compte tenu de la différence des taux de TVA entre les Métropole et Martinique. A noter que cet écart dans la TVA pratiquée (8,5% en Martinique contre 20% en Métropole renforce la différence des tarifs, constatée. Nous chercherons à analyser les structures de tarifs, sur trois lignes de produits représentatives : l'ADSL 20 Mb/s, le FTTH 1 Gb/s, le mobile au forfait de 5 Go/ mois ; ces lignes de produits étant présentes en Martinique comme en Métropole.

L'impact de la TVA est sensible :

		Martinique		Métropole		Écarts	
		TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT
Tarifs ADSL	Orange 20 Mb/s	50,00 €	46,08 €	37,00 €	30,83 €	13,00 €	15,25 €
	SFR 20 Mb/s	55,00 €	50,69 €	40,00 €	33,33 €	15,00 €	17,36 €
Tarifs FttH	Orange 1Gb/s	65,00 €	59,91 €	50,00 €	41,67 €	15,00 €	18,24 €
	SFR 1Gb/s	65,00 €	59,91 €	43,00 €	35,83 €	22,00 €	24,07 €
Tarifs Mo-biles	Orange 5Go	29,00 €	26,73 €	17,00 €	14,17 €	12,00 €	12,56 €
	SFR 5Go	25,00 €	23,04 €	17,00 €	14,17 €	8,00 €	8,87 €

Fig. 1 : impact de la TVA sur les tarifs HT.

A noter que l'impact de la TVA sur les tarifs devrait avantager le consommateur Martiniquais.

2. TARIFS ENCADRES OU NATIONAUX

Rappelons comme indiqué dans les rapports de la Phase 1, que certaines composantes tarifaires sont encadrées par des tarifs réglementés imposés par l'ARCEP¹, cette réglementation

¹https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/projet-decision-taux-remuneration-capital_notifCE_sept2020.pdf

s'appliquant en Martinique, les domaines suivants suivent donc des tarifs « encadrés » et orientés vers les coûts :

- La Vente en Gros d'Accès au Service Téléphonique (VGAST), pour la téléphonie traditionnelle, concernant les abonnements et les tarifs des communications,
- La terminaison d'appel vocal sur les marchés fixes et mobiles, avec obligation pour les opérateurs dominants sur leur marché (dont Orange Caraïbe) de publier la comptabilisation des coûts,
- Le dégroupage de la boucle locale (marché 3), l'accès aux infrastructures de génie civil de la boucle locale, prestation de bitstream résidentiel pour les offres aux opérateurs grand public. A ce sujet rappelons que ce que peuvent recouvrir les prestations couvertes par ces prestations :
 - Pour le dégroupage de la boucle locale :
 - La réalisation (mise en œuvre),
 - La location de la ligne intégrant les prestations de maintenance,
 - La possibilité pour un opérateur d'être hébergé au Central (NRA / NRO) avec :
 - Les études préalables à l'installation,
 - La location d'un emplacement désigné, avec fourniture de l'environnement (énergie, badge d'accès...)
 - Les rocadés éventuelles entre les différentes salles.
 - Pour ce qui est du bitstream, le service intègre :
 - La fourniture de la ligne passive de boucle locale (installation, exploitation et maintenance),
 - Un service d'activation de type ADSL ou FttH avec la fourniture des équipements d'interfaces nécessaires (DSLAM ou OLT),
 - La collecte du trafic à partir du NRA/NRO jusqu'à un point de livraison régional ou national, avec les équipements d'interfaces nécessaires à la livraison (généralement port 1 ou 10 GbEthernet).

D'autres offres de l'opérateur historique français, bien que n'étant pas régulée, font l'objet de tarifs orientés vers les coûts, c'est ainsi le cas des offres LFO permettant aux opérateurs d'accéder aux points techniques (NRO- Nœuds de Raccordements Orange, points hauts, ...).

3. REVENUS DES DIFFÉRENTES LIGNES DE PRODUITS

Selon l'Observatoire de l'ARCEP, le revenu des opérateurs Martiniquais sur le segment fixe du haut et du très haut débit s'établissait à 83 M€ en 2019 en hausse de 3,7% par rapport à 2018. Ce chiffre n'intègre pas les revenus de téléphone traditionnel (RTC Réseau téléphonique Commuté) et de l'Internet bas débit qui s'élève pour la même année 2019 à 59 M€ pour la zone Antilles – Guyane (il n'existe pas de segmentation par DOM sur cette ligne). Ce poste de la téléphonie traditionnelle évolue fortement à la baisse (-13,4% en un an).

Dans son analyse, l'ARCEP estime que la baisse du bas débit est compensée par la hausse du haut (ADSL) et très haut (FttH) débit.

Pour ce qui est des revenus des services mobiles, dans la zone Antilles – Guyane, ils ont baissé de 3,1% entre 2018 et 2019. La position des opérateurs souhaitant défendre leur ARPU (Revenu moyen par ligne) se comprend à une époque où les investissements de modernisation du réseau, sont lourds. Leur politique tarifaire doit naturellement prendre ces éléments en considération.

4.ÉLEMENTS CONSTITUTIFS DES TARIFS DES TELECOMMUNICATIONS

D'une manière générale, les tarifs de télécommunications qu'ils soient mobiles ou fixes, se décomposent toujours selon différents postes principaux :

- **Les charges de commercialisation** : recherche et acquisition de nouveaux clients (communication, relation commerciale) et de gestion commerciale incluant la facturation, les réclamations tarifaires, la résiliation, ... De plus en plus ce poste est « virtualisé » afin de minimiser (voir d'éviter) la mobilisation de personnels et de locaux dédiés. Cette pratique de la dématérialisation de la chaîne commerciale ne semble pas actée pour les deux grands opérateurs en Martinique. Ainsi Orange dispose de 7 boutiques sur l'Ile et SFR (12 points commerciaux) alors que Digicel annonce 2 lieux de commercialisation et Canal + Télécom de 20 points (le plus souvent des sites partenaires). La charge financière de commercialisation peut être très variable selon que le site de commercialisation est un site en propre avec du personnel dédié, ou qu'il s'agisse de partenaires intéressés à la prise de nouvelles commandes. A titre de comparaison dans des départements métropolitains de tailles comparables à la Martinique :
 - Aude : 2 boutiques Orange et 4 SFR ;
 - Haute Vienne : 4 boutiques Orange et 9 SFR ;
 - Gard (avec une population double de celle de la Martinique) : 3 boutiques Orange et 5 SFR.

Le réseau commercial des opérateurs est donc très développé en Martinique, ce qui est source d'emplois mais malheureusement également de charges financières. L'offre Wizzee de Digicel est 100% digitale (totalement en ligne) et permet d'afficher des tarifs très attractifs. Les offres « low cost » sont généralement totalement gérées en ligne que ce soit en Martinique ou en Métropole.

Les outils de promotion commerciale sont également supportés par un nombre plus limité de clients en Martinique, ce qui impacte sur la charge unitaire.

L'effet d'échelle et le nombre des sites de commercialisation sont des éléments défavorables qui tendent à accroître le différentiel de tarifs entre Martinique et Métropole.

- **Les constructions spécifiques** : mises en service (fabrication et traitement de la carte SIM pour un abonnement mobile ou « Frais de mise en service » pour ce qui est d'un raccordement fixe ce qui correspond alors à la construction de la partie terminale de la ligne, segment spécifique à chaque client). Si aux éventuelles charges d'acheminement près, le coût d'une carte SIM doit être très proche entre Martinique et Métropole, intuitivement, les charges de construction des lignes fixes apparaissent comme pouvant être plus élevées en Martinique (faible densité, ruralité). Mais les opérateurs recourent le plus souvent à des offres de gros pour la réalisation des boucles locales, ces offres sont donc à un tarif hors taxe identique en Martinique et en Métropole pour l'ADSL, et pour le FttH (mais variant selon l'opérateur FttH commercialisant un secteur de l'Ile en Martinique - zone Orange ou zone SFR). Ce poste n'est donc pas réellement différenciant entre Martinique et Métropole. La maintenance des lignes (sur la portion boucle locale) est également intégrée aux tarifs proposés, donc le fait que des tempêtes soient fréquentes en Martinique ne doit pas intervenir à ce niveau :
 - sur l'ADSL où les tarifs sont nationaux,
 - sur le FttH les tarifs SFR varient selon les zones RIP, un sur-tarif a certainement dû être intégré, mais ceci relève du secret des affaires.

La fourniture et la maintenance / exploitation des équipements terminaux (box, décodeur, téléphone) lorsque ceux-ci sont nécessaires (ligne fixe) ou des terminaux lorsque ceux-ci sont commercialisés par l'opérateur. Sur le poste de fourniture, existe une charge supplémentaire due au transport, mais cette charge appliquée une fois pour des

équipements à durée de vie pluriannuelle, peut-être estimée à quelques dizaines de centimes d'euros par mois maximum.

Le poste des constructions spécifiques (boucle locale), n'apparaît pas comme un élément de différenciation tarifaire majeur.

- **Le Système d'information** (technique, administratif et commercial) est une charge importante chez les opérateurs. Orange Caraïbe nous a confirmé qu'ils bénéficiaient de son propre système d'information. Les opérateurs doivent également souscrire à Interop-fibre pour les commandes, mises en service, question de SAV, ... Bien que les opérateurs avec lesquels nous avons échangé n'aient pas donné d'indication chiffrée à ce sujet, ils ont tous mentionné l'importance du poste de dépenses relatif au Système d'information. D'autant que ce SI se rapporte à des zones de chalandise relativement faibles par rapport au schéma des opérateurs métropolitains (exemple : les Caraïbes pour Orange soit globalement une population d'un peu plus d'un million d'habitants alors que la Métropole en regroupe 65 millions).

Un système d'information spécifique coûtant plusieurs millions d'euros et devant évoluer en permanence, il représente une charge financière qui contribue à l'écart tarifaire entre métropole et Martinique.

- **La mise en œuvre et l'exploitation des équipements techniques des réseaux** : pylônes, équipements techniques (antennes, alimentations électriques, etc.), réseau de collecte pour les réseaux mobiles, fibres de raccordement ou de collectes, équipements techniques (DSLAM, OLT, routeurs, commutateurs et systèmes de collecte), ..

Certains opérateurs lors des échanges que la densité des équipements était faible à cause de la ruralité (plus d'antennes, de NRO, ...) ce point ne semble pas être démontré par les chiffres :

- o Implantation des NRA :

	Superficie	Population	Nbr NRA	Sup/NRA	Pop/NRA
Martinique	1128	376	73	15,45	5151
Aude	6139	368	256	23,98	1438
Haute Vienne	5520	371	209	26,41	1775

Ramené à la superficie ou à la population, les ratios ne semblent pas être défavorables à la Martinique pour la répartition des NRA (comparaison avec deux départements métropolitains aux nombres d'habitants proches)

- Implantation des antennes mobiles² :

	Nbr supports	Nbr stations	Superficie /support	Popula- tion/ sta- tion
Martinique	415	553	2,72	680
Aude	436	934	14,08	394
Haute Vienne	351	671	15,73	553

La superficie desservie en Martinique par support est meilleure qu'en métropole, le rapport population desservie par antenne est proche de celui de la Métropole.

Les équipements de télécommunication arrivent le plus souvent de Métropole, les réparations de cartes s'y font également, ... Ils supportent des charges de transport mais ils bénéficient par ailleurs d'une TVA plus favorable qu'en Métropole, destinée à annihiler les charges de transports.

Ce poste des équipements techniques ne semble que peu différenciateur.

- L'interconnexion : locales entre acteurs locaux (MartinIX), transit Internet, CDN, terminaison d'appels, échanges de trafic voix, ... Globalement, ce poste correspond à une charge plus importante pour les opérateurs martiniquais par rapport à la situation métropolitaine :
 - Le rôle modeste tenu par l'IXP local MartinIX qui pourrait être amené à prendre de l'importance (cf. le chapitre sur nos propositions) ;
 - Recherche de transit IP le plus souvent aux USA (alors qu'en Métropole, les connexions sont locales dans les principaux IXP nationaux), bien qu'une compensation ait été mise en place pour compenser l'écart de charge des opérateurs ;
 - Multiplication des serveurs relais (CDN) pour optimiser les flux internationaux et notamment ceux les flux vidéo en provenance des GAFAs (YouTube, Netflix, ...).

L'interconnexion constitue sans conteste un poste de surcoût pour les acteurs Martiniquais, même si la proportion de ce poste est modeste dans l'ensemble des coûts (quelques euros seulement pour un abonnement mobile ou ADSL). Mais le trafic étant amené à augmenter (croissance annuelle des flux échangés de l'ordre de 50%). Il convient donc de trouver une solution pérenne à cette question. Nous nous y emploierons au chapitre suivant.

- **Le provisionning des chaînes de télévision** : Les chaînes de télévision diffusées dans les bouquets, sont soit captées localement par satellite, soit sont acheminées par les câbles sous-marins qui desservent l'île. Les opérateurs doivent négocier des tarifs de diffusion avec les différentes chaînes des bouquets qu'ils proposent. Les tarifs négociés par les opérateurs Martiniquais subissent un effet d'échelle préjudiciable.
Ce poste peut expliquer un léger surcoût des tarifs Martiniquais.

² Selon le site : <https://www.couverture-mobile.fr/?page=statistiques>

- **Les charges d'exploitation courantes des opérateurs** : personnel, bâtiments, électricité, ... Sur ces postes :
 - Le personnel qualifié (personnel direct ou sous-traitant) peut parfois bénéficier de primes ou autres avantages financiers liés à l'insularité, ce qui peut représenter un surcoût de plusieurs dizaines de pourcent sur ce poste.
 - Les charges de bâtiments : pour les bâtiments (industriels ou de bureaux) sont considérées comme étant 20% plus élevées en Martinique qu'en Métropole (bien qu'en Métropole, les tarifs varient très fortement selon les localités)
 - Par contre, le coût de l'électricité, charge importante pour les opérateurs ne semble pas être un élément de différenciation tarifaire, car le coût de production l'électricité plus élevé en Martinique (260€/MWh³) qu'en Métropole bénéficie de tarifs qui sont péréqués par la CRE.

Ces charges courantes d'exploitation qui peuvent représenter entre 20 et 40% du prix d'un produit, sont donc plus élevées en Martinique qu'en Métropole, pouvant expliquer pour partie les écarts de tarifs.

- **La différence de structure de trafic.** Nous l'avons évoqué lors de la première phase de l'étude :
 - D'un côté, on peut penser que le trafic antillais (téléphone, SMS) est en partie dirigé vers la Métropole, dans une proportion certainement plus importante que la moyenne du trafic métropolitain n'est destinée à la Martinique. Cette asymétrie structurelle du trafic, milite pour les tarifs Martiniquais soient plus élevés, car ce trafic est en partie plus coûteux à acheminer. Mais les flux vocaux sont aujourd'hui intégrés aux flux Internet (IP) et ne représentent qu'une faible part du trafic (débit faible – 200 kb/s, durées limitées des échanges en baisse sur les équipements fixes⁴)
 - D'un autre côté, nous avons signalé en Phase 1, que le volume du trafic de données mobile en Martinique était plus faible qu'en Métropole (Moyenne DOM de 3,3 Go par mois contre 6,2 au niveau national⁵). Les opérateurs ne pratiquant pas les reports de forfaits (bien que ceci soit demandé par les associations de consommateurs), les forfaits sont très souvent supérieurs aux besoins.

Un autre point nous a été signalé lors des échanges : le surcoût de communication liés aux organismes nationaux qui en métropole sont dotés de numéros non taxés alors qu'en Martinique les numéros d'accès sont payants ou non accessibles mais ce point n'intervient que sur une possible surfacturation appliquée aux communications passées par les Martiniquais en dehors des forfaits comparés.

Malgré une structure des flux défavorable aux opérateurs Martiniquais, la faiblesse des volumes échangés dans les forfaits (mobiles et fixes) doit plutôt être favorable aux opérateurs. Ce poste ne contribue pas à expliquer les écarts tarifaires constatés.

- **Les politiques tarifaires des opérateurs nationaux dominants** : sont « volontairement » hautes (dixit un des opérateurs concernés) pour éviter un écrémage du marché. En effet, l'opérateur Orange déclarait lors des entretiens avoir un positionnement tarifaire en Martinique de nature à ne pas pénaliser ses concurrents par des offres

³ <https://www.cre.fr/Transition-energetique-et-innovation-technologique/soutien-a-la-production/transition-energetique-dans-les-zni>

⁴ Selon l'observatoire des marchés de l'ARCEP.

⁵ https://www.arcep.fr/fileadmin/cru-1611251965/reprise/observatoire/march-an2019/obs-marche-outre-mer-2019_juin2020.pdf

trop « agressives », or sur certaines lignes de produits Orange possède plus de 50% de parts de marchés (chiffre officieux). Ceci a pour effet mathématique de tirer les tarifs moyens vers le haut.

Cet élément participe à l'explication d'un écart conséquent entre les offres locales issues des opérateurs locaux et celles des opérateurs constitués en filiales des grands opérateurs métropolitains.

En conclusions, nous pouvons déduire que selon les postes de coûts, les différences de charges entre Martinique et Métropole sont plus ou moins marquées :

Item		Commentaires
1	Commercialisation	Tarifs plus élevés liés aux nombreux de points de vente locaux et aux outils promotionnels amortis sur un moindre nombre de clients.
2	Accès au réseau	Réalisation des boucles locales (ADSL, FttH)
3		Fabrication carte SIM
4	Système d'information (commercial, techniques, administratif)	Le système d'information constitue une charge importante pour les opérateurs. Ici, la charge est répartie sur un faible nombre de clients, qui la rend plus lourde et pénalisante dans les tarifs
5	Infrastructures techniques	Les équipements proviennent le plus souvent de métropole, ils supportent des coûts de transports supplémentaires.
6	Charges d'interconnexion	Les connexions inter-opérateurs s'effectuent le plus souvent de manière lointaine. Les volumes sont en grande augmentation. Des solutions alternatives (CDN) sont parfois mises en place.
7	Acquisition des droits TV	Le faible parc Martiniquais pénalise les opérateurs lors de leur négociation pour les droits TV, les charges fixes sont également réparties sur un moindre nombre de clients.
8	Charges de personnels	Les charges de personnel semblent être plus élevées qu'en Métropole, ceci est dû aux compensations visant à réduire le phénomène de vie chère.
9	Coût des bâtiments	Les charges de bâtiment et du foncier sont globalement plus importantes qu'en Métropole (à type d'urbanisation constant). Il en ressort des charges supplémentaires pouvant impacter les tarifs.
10	Coût de l'électricité	L'électricité représente une charge importante pour les opérateurs. La compensation mise en place par la CRE permet des tarifs très comparables avec ceux de la Métropole.

11	Structuration du trafic		La structure du trafic (plus de trafic vers la métropole par ligne), est plus coûteuse en Martinique. Cependant, les trafics y étant plus faibles, les opérateurs ont donc moins de trafic à écouler dans les forfaits à composantes illimitées.
12	Politique tarifaire des majors		Pour ne pas pénaliser le développement de la Concurrence, le positionnement tarifaire d'Orange est "volontairement" haut. Ce qui pénalise le consommateur à court terme.

Les facteurs d'un surcoût des abonnements (en rouge) sont donc plus nombreux que les facteurs qui rendraient les tarifs Martiniquais moins élevés que ceux de la Métropole (en vert).

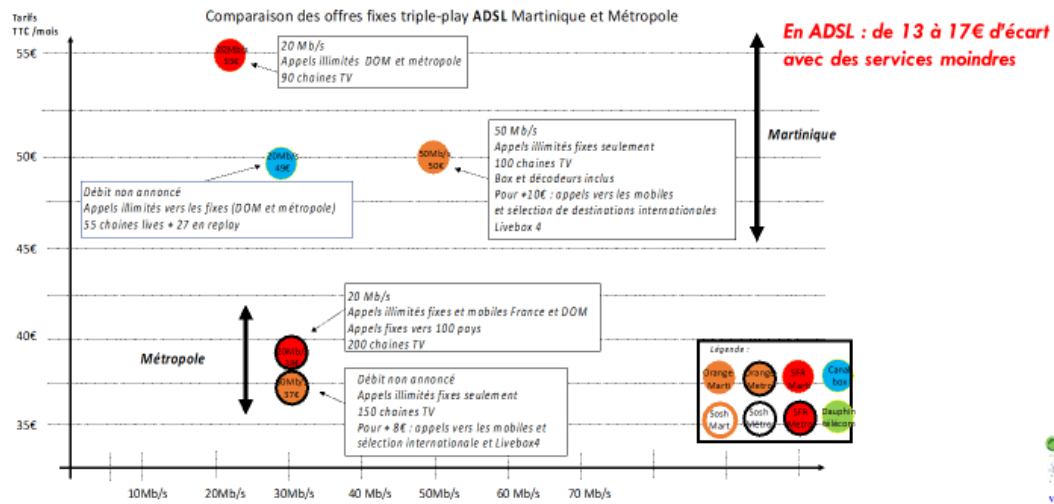
Structurellement, il n'est pas anormal que les tarifs soient plus élevés. Il aurait été intéressant de pouvoir valoriser chaque poste d'écart, malheureusement, les opérateurs se retournent sur le secret des affaires pour masquer ces différentes composantes. La question qui se pose alors (et surtout à la vue du dernier argument) est de savoir comment les opérateurs locaux peuvent abaisser leurs tarifs entraînant alors les majors dans la baisse.

Examinons trois services particulièrement commercialisés : l'ADSL Triple play 20 Mb/s, le FttH Triple play 1 Gb/s et le mobile au forfait de 5 Go.

Chapitre 4 CAS DES LIGNES FIXES ADSL

Lors de la phase 1, nous avons noté des différences de tarifs sensibles entre les tarifs pratiqués en Martinique et la Métropole :

CONSTAT DE LA PHASE 1 : L'ÉCART TARIFAIRE EST RÉEL



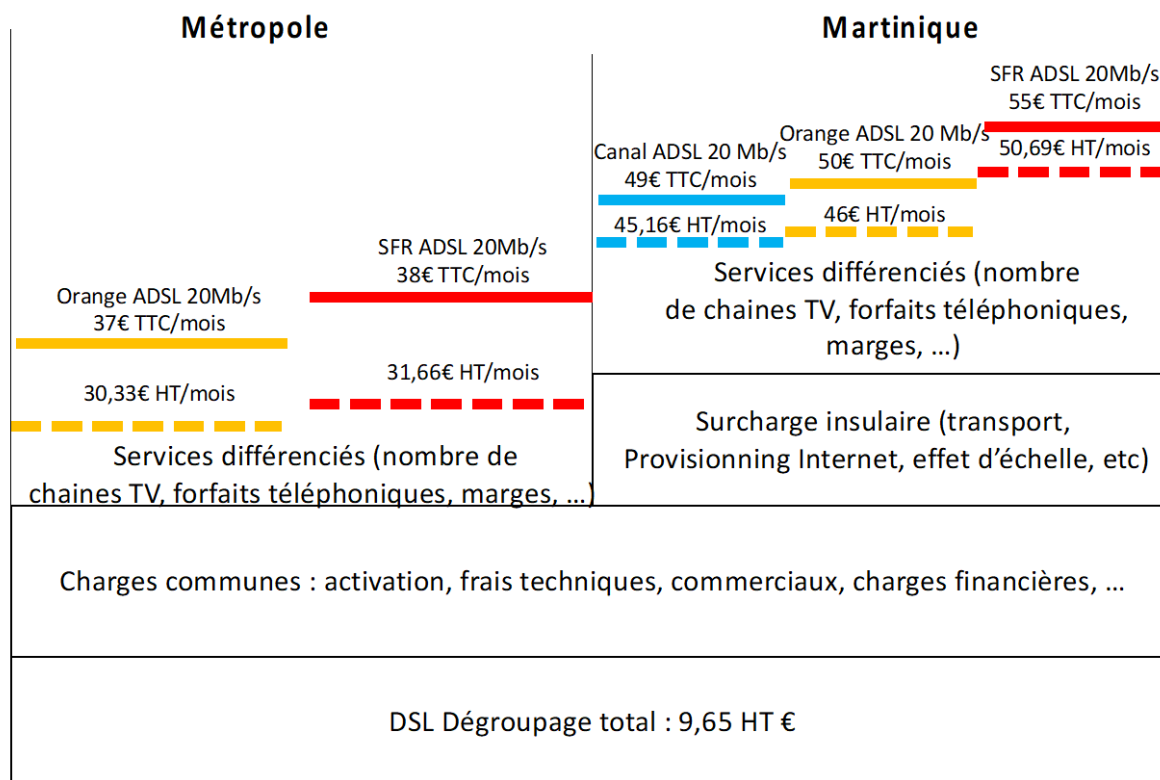
La notion de débit n'est pas très significative en ADSL car fortement dépendante de l'éloignement du site raccordé à l'équipement central. Les différences de services notés sur le diagramme rendent délicat une comparaison précise.

Les douze critères exprimés plus haut s'appliquent ici. La question est alors de pouvoir quantifier chacun de ces postes. Bien sur les opérateurs estiment que les éléments tarifaires sont d'ordre confidentiels. Cependant, l'écart de prix constaté de 13 € TTC/mois chez Orange et de 17 € TTC chez SFR est important, d'autant que leurs concurrents locaux présentent des tarifs proches de ceux de la métropole et que la gamme des services associés est plus pauvre en Martinique qu'en Métropole (moins de chaînes de TV, moins de directions intégrées en téléphonie)

Concernant les lignes cuivre ADSL, l'ARCEP indique les tarifs⁶ du dégroupage qui pour 2021 étaient de 9,65€ en dégroupage total et 12,96€ en accès activé (également appelé bitstream) pour l'option bi-canal sans téléphonie. Ces tarifs s'appliquent à tous les opérateurs. Il est alors possible de définir le tableau comparatif qui reprend les différents postes de coûts :

⁶ https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/consult-projdec-encadrement-tarifaire-boucle-locale-2021-2023_sept2020.pdf

ADSL 20 Mb/s



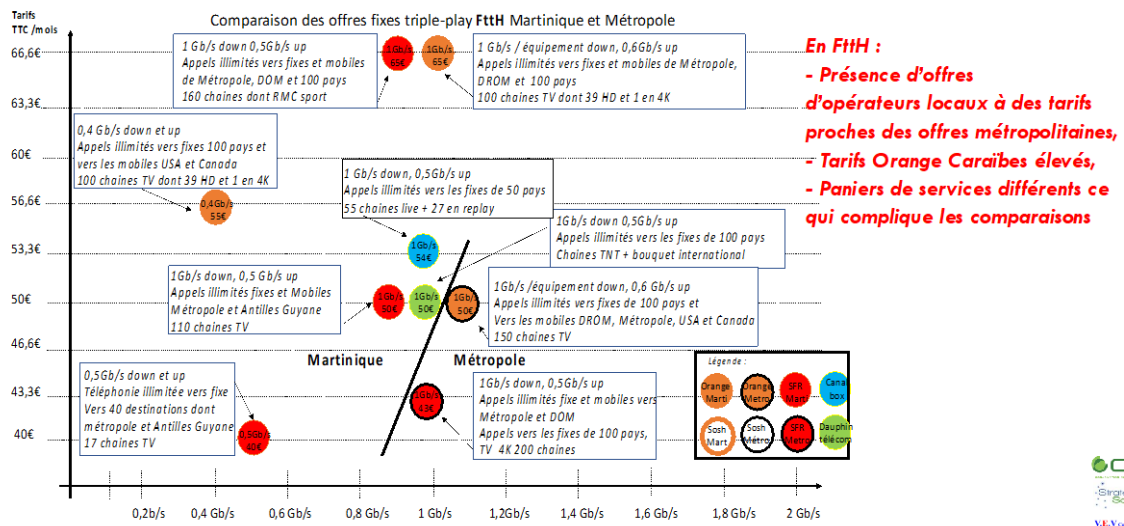
Ce tableau compare les tarifs métropolitains et Martiniquais. La partie basse exprime les charges fixes communes à la Martinique et à la métropole, la partie haute en dessous des tarifs opérateurs représente les marges, les services différenciés (le nombre de chaînes TV peut varier selon les opérateurs et les offres, les forfaits de téléphone accordés et le roaming intégré à l'offre, ...)

En ADSL, le provisionning Internet est faible, de l'ordre de quelques Mb/s tout au plus et encore en temps partagé. C'est que l'on appelle de taux de contention. Il est fixé par chaque opérateur et bien entendu reste secret. D'une manière générale il se situerait entre 20 (pour les bonnes offres) à 30 (offres médiocres). Ce qui fait que le provisionning Internet pourrait s'élever de l'ordre d'un euro par ligne ADSL. Ceci ne justifie pas les écarts de tarifs constatés. On peut penser que sur ces services à faibles provisionning, les charges structurelles évoquées (transport, personnel, bâtiment, ...) impactent pour partie, mais que la marge des opérateurs doit être confortable.

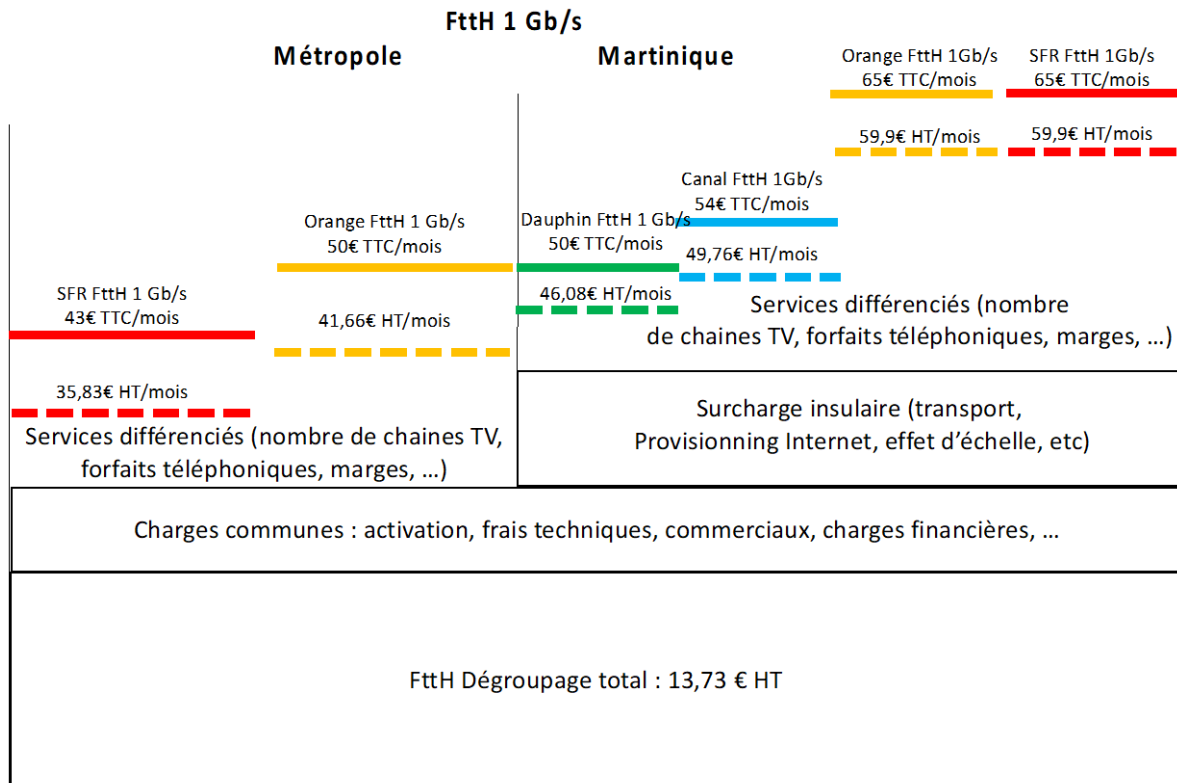
Chapitre 5 CAS DES LIGNES FIXES FTTH

Nous retrouvons des schémas semblables en FttH, avec des positionnements tarifaires très élevés en Martinique :

CONSTAT DE LA PHASE 1 : L'ÉCART TARIFAIRE EST RÉEL



En ne retenant que les offres tarifaires pour les débits de 1 Gb/s download, et bien que les services varient fortement entre les offres, il est possible de proposer la comparaison suivante, distinguant les tarifs TTC et HT :



Comparaison des offres FttH 1 Gb/s download

Il semblerait que la composante télévision soit un critère pertinent de différenciation tarifaire au sein des offres martiniquaises. D'ailleurs si l'on compare les tarifs Internet + téléphonie aux tarifs Internet + téléphonie + TV pour les différents opérateurs exerçant en Martinique :

Offres à débits identiques pour un même opérateur							
		Offre A		Offre B		Différentiel	
CanalBox	Internet Télé- léphonie	43,90 €	Internet Télé- léphonie et TV	53,90 €	110 chaînes TV live, replay	10,00 €	
	Internet Télé- léphonie et TV	53,90 €	Avec option mobiles lo- caux	58,90 €	Appels vers les mobiles lo- caux	5,00 €	
	Internet Télé- léphonie et TV	53,90 €	Avec option mobiles lo- caux et mé- tropole	63,90 €	Appels vers les mobiles lo- caux et mé- tropolés	10,00 €	
Dauphin Télé- com	Internet Télé- léphonie	39,99 €	Internet Télé- léphonie et TV	49,99 €	TNT et bou- quet interna- tional	10,00 €	
SFR Caraïbe	Internet, télé- phonie vers fixes et mo- biles et 110 chaînes TV	49,99 €	Internet, télé- phonie vers fixes et mo- biles et 160 chaînes TV + RMC sport	64,99 €	50 chaînes et RMC sport	15,00 €	

Ce tableau indique comment certains tarifs peuvent varier en ne modifiant qu'un facteur

A partir de ces constatations, nous pensons que la stratégie qui pourrait être mise en place, consisterait à permettre aux opérateurs locaux de baisser leur prix, baisses qui devraient être suivies par les opérateurs « nationaux » au risque de se voir disqualifiés. La facilitation des échanges locaux (peering local) et de l'accès à l'Internet mondial (Transit ou peering) peut constituer un levier bénéfique à cette baisse tarifaire. Ces deux points font partie des préconisations proposées dans ce rapport.

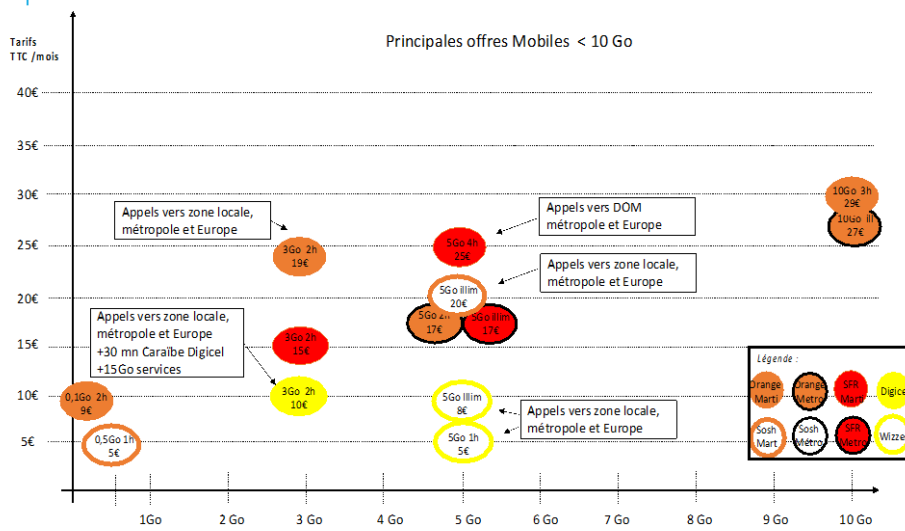
Chapitre 6 CAS DES ABONNEMENTS MOBILES

1.ÉVOLUTION DES OFFRES MOBILES

La composition des tarifs des mobiles relève, comme pour le fixe, du secret des affaires, chaque opérateur dispose de ses propres principes tarifaires et ne souhaitent pas les partager.

A noter que depuis la Phase 1 certains tarifs ont évolué :

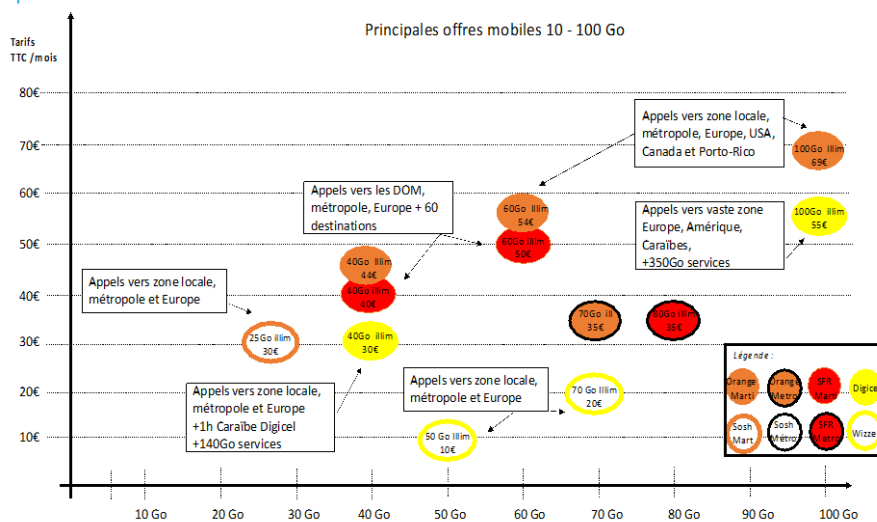
CONSTAT DE LA PHASE 1 : L'ÉCART TARIFAIRE EST RÉEL



En mobiles :
 - La différence de tarifs existe Chez Orange et SFR,
 - l'offre des opérateurs locaux est bien positionnée surtout en tenant compte d'un niveau de services important.

Comparaison des offres mobiles d'entrée de gamme (< 10 Go)

CONSTAT DE LA PHASE 1 : L'ÉCART TARIFAIRE EST RÉEL



En mobiles :
 - La différence de tarifs existe Chez Orange et SFR,
 - l'offre des opérateurs locaux est bien positionnée surtout en tenant compte d'un niveau de services important,
 - les différences tarifaires sont plus sensibles sur les débits élevés des opérateurs nationaux

Comparaison des offres mobiles haut débit (10-100 Go)

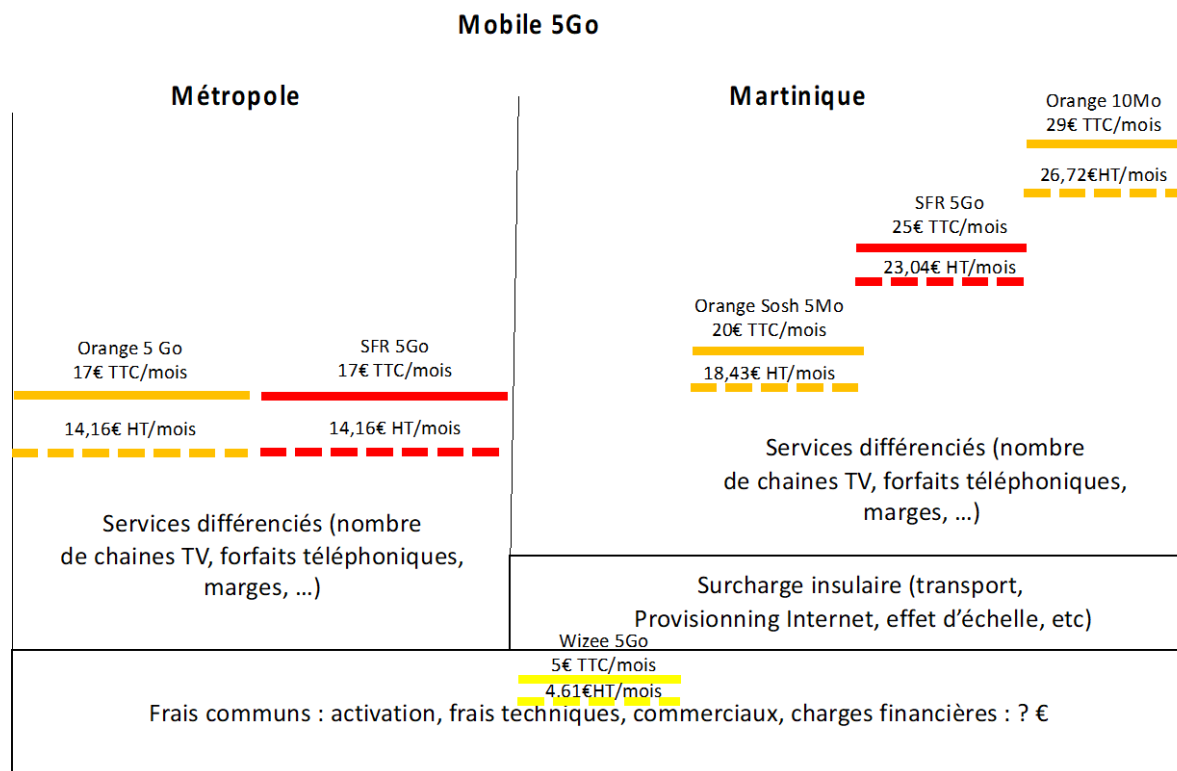
Nous noterons à ce sujet que la Martinique suit désormais un phénomène observé depuis plusieurs années en Métropole : la montée en débit des forfaits, avec surtout une absence d'offres intermédiaires, nous notons le faible nombre d'offres entre 5 et 40 Go, alors que c'est dans cette zone que se développe désormais les usages. Des forfaits « surdimensionnés » font mathématiquement payer plus cher le consommateur par rapport à sa consommation réelle. L'information du Consommateur devrait être attirée sur ce fait : il est souvent facile d'économiser en actualisant son forfait : préconiser un examen annuel de son forfait par rapport nouvelles offres, serait un conseil judicieux à formuler aux Consommateurs. Rappelons que l'ARCEP note dans son analyse évoquée en phase 1, que le trafic moyen data par carte SIM est de moitié celui constaté en Métropole (3,2 Go contre 6,5 Go en 2019).

Ainsi la récente évolution tarifaire d'Orange Caraïbe qui fait passer son forfait de 5Go à 10 Go certes sans augmentation de tarif, beaucoup de consommateurs trouveront positive cette évolution, mais combien utiliseront ces 10 Go ? Cela évite de faire baisser l'ARPU de l'opérateur.

Notons également, la grande différence de services fournis entre les prestataires, et notamment l'intégration de nombreux services dans l'offre Digicel. Il intègre de nombreux services. Concernant les directions intégrées dans les offres de téléphonie, le Consommateur aura intérêt à choisir ne fonction de ses usages réels : venues fréquentes en Métropole, voyages aux USA, dans les Caraïbes, ...

2.COMPARAISON DES TARIFS

Nous pouvons comparer les tarifs de la sorte :



Nous avons intégré l'offre Orange récemment passée de 5 à 10Go dans cette comparaison.

Il ressort des trois schémas précédents :

- Un positionnement tarifaire plus élevés des opérateurs nationaux présents en Martinique, surtout sur le haut de marché.
- Que les opérateurs locaux Digicel et Wizzee proposent des offres très bien placées par rapport aux offres des nationaux, surtout si l'on intègre les services intégrés dans l'offre Digicel.

Chapitre 7 CONCLUSIONS

Nous avons examiné les différents paramètres pouvant intervenir dans les écarts de tarifs constatés entre Martinique et Métropole. Il en ressort que :

- Des différences tarifaires significatives existent tant sur les tarifs des opérateurs nationaux (entre leurs offres en Martinique et celles de Métropole), que sur les offres martiniquaises entre opérateurs nationaux et locaux,
- Les tarifs Martiniquais ne sont cependant pas élevés par rapport aux tarifs constatés dans les îles étrangères proches,
- Certaines différences de prix s'expliquent par des raisons structurelles :
 - o Coûts plus élevés sur les charges de personnels, de bâtiments,
 - o Charges de transports,
 - o Transit Internet qu'il est nécessaire d'aller chercher en Floride ou à Porto-Rico,
 - o Politique commerciale plus « présente » qu'en Métropole, ...
- Un positionnement tarifaire élevé des opérateurs nationaux destiné « à ne pas troubler le développement de la concurrence par les opérateurs locaux » (Rappelons que selon l'ARCEP⁷, le revenu des opérateurs en Outre-mer baissent pour ce qui concerne le mobile de 3% par an et est stable pour le fixe, alors que d'importants investissements sont nécessaires pour moderniser les réseaux).

Dans la partie suivante, nous ferons des préconisations pour diminuer ces écarts.

⁷ https://www.arcep.fr/fileadmin/cru-1611912788/reprise/observatoire/march-an2019/obs-marche-outre-mer-2019_juin2020.pdf